

Bibliographie

que la situation qui sera celle de l'Europe dans les temps prochains impose à la Commission mixte de nouvelles tâches, auxquelles elle pourra se consacrer avec autant de zèle que durant le conflit qui vient de s'achever. Mais, même sans préjuger de l'avenir, il faut constater que l'écho suscité par l'activité de la Commission mixte prouve aux deux organismes internationaux de la Croix-Rouge dont elle est l'organe conjoint que l'institution créée par eux a correspondu au but qu'ils lui avaient assigné et montre la direction dans laquelle cette activité pourra encore se développer.

BIBLIOGRAPHIE

Recueil général des lois et coutumes de la guerre terrestre, maritime, sous-marine et aérienne d'après les Actes élaborés par les Conférences internationales depuis 1856. Documents recueillis et annotés par M. Marcel DELTERNE, préface de M. le baron Firmin van den BOSCH. En quatre langues : français, néerlandais, allemand, anglais. — Bruxelles, Ed. Ferd. Wellens-Pay, 35 rue de Ruysbroeck, 1943. In-8 (220 × 286), LXXVI et 885 pp.

Sous ce titre, M. Deltenre, sous-directeur au ministère belge de l'Intérieur et de la Santé publique, a publié, en 1943, un livre en quatre langues (français, néerlandais, allemand, anglais) qui rendra d'appréciables services à tous ceux qui ont à s'occuper du droit international public. On y trouve depuis la Déclaration de Paris de 1856, arrêtant certaines règles de droit maritime en temps de guerre, toutes les Conventions internationales et quelques projets de Conventions, qui, en dépit de leur non-ratification, ont revêtu une certaine importance en droit international public, tels que le projet d'une Déclaration concernant les lois et coutumes de la guerre de la Conférence de Bruxelles de 1874 et la Déclaration relative au droit de la guerre maritime de la Conférence navale de Londres de 1909. Outre la table des matières, il y a une table chronologique, une table analytique sommaire, un index des Etats qui ont participé aux diverses Conférences internationales et qui ont signé et ratifié les Conventions ou y ont adhéré, enfin une liste des plénipotentiaires

de ces Etats ; en annexe on trouve un tableau donnant l'ensemble des signatures, ratifications, adhésions et réserves aux Conventions, Déclarations et Actes fiscaux élaborés lors des Conférences internationales de la paix à La Haye en 1899 et 1907.

L'auteur a reproduit également la Convention de Genève de 1864, 1906 et 1929, la III^e Convention de La Haye de 1899 et la X^e Convention de 1907 pour l'adaptation à la guerre maritime des principes de la Convention de Genève, le Protocole de Genève de 1925 concernant la prohibition d'emploi à la guerre de gaz asphyxiants, toxiques ou similaires et de moyens bactériologiques, et la Convention de 1929 relative au traitement des prisonniers de guerre. On trouve même le texte de l'avant-projet de Convention élaboré par la Commission d'experts militaires et de juristes de Monaco de 1934 concernant les villes et localités sanitaires, l'assistance sanitaire par les non-belligérants, la protection des prisonniers de guerre et de la population civile.

W. Ch.

Revue pour l'étude des calamités. Bulletin de l'Union internationale de secours, t. VII, n^o 21, janvier-décembre 1944.

Sous le titre : « Années de disette, années d'abondance ; sécheresses et pluies en Tunisie de 648 à 1881 », M. Charles Bois, chef du Service de météorologie tunisien établit que le climat de la Tunisie a toujours conservé son caractère essentiel : la variabilité ; ayant examiné si, dans les cycles de durée très inégale, il existait une liaison avec les maxima et les minima de l'activité solaire fournis par les nombres de Wolf-Wolfer qu'il possède depuis 1750, il n'a pu établir aucune correspondance.

M. Raoul Montandon, chef du Service de documentation scientifique de l'Union internationale de secours, traite de la lutte contre la sécheresse dans le nord-est brésilien ; de 1906 à 1936, le Gouvernement fédéral du Brésil a procédé à la construction de 242 réservoirs, dont 188 ont été établis avec la collaboration des Etats et de municipalités ; depuis 1936, d'autres travaux ont été entrepris et menés à bien, et de nombreuses études sont en cours.